

SYNTHÈSES CONJONCTURELLES

MARS 2021 N° 368

Commerce extérieur agroalimentaire

En 2020, baisse de l'excédent agroalimentaire dans un contexte de crise sanitaire et de taxes américaines sur les vins français

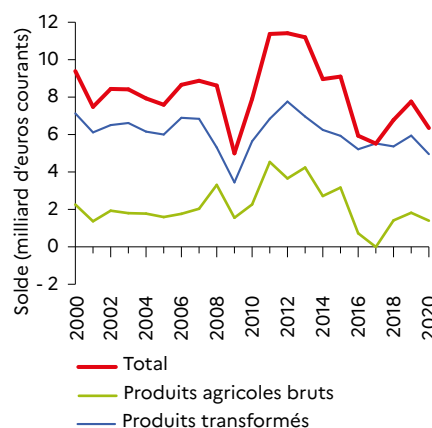
En 2020, les échanges extérieurs de la France se contractent sous l'effet de la pandémie de la Covid-19 et des taxes états-uniennes sur les vins français. Après deux années consécutives de hausse, l'excédent agroalimentaire (6,3 Md€) recule : il perd 1,4 Md€ sur un an et s'établit à un niveau inférieur à la moyenne des cinq dernières années. L'excédent des produits agricoles bruts se réduit de 0,4 Md€. Pendant le premier confinement, les importations ont diminué mais sur l'ensemble de l'année, elles ont augmenté. Les exportations ont baissé, y compris sur l'année, à l'exception notamment des céréales. L'excédent des produits transformés recule de 1 Md€. Les importations baissent fortement, en lien avec la crise sanitaire ; mais les exportations reculent davantage, notamment pour les vins et spiritueux. Tandis que le déficit des échanges avec l'UE continue de se creuser, la détérioration de l'excédent avec les pays tiers participe pour près des deux tiers au recul d'ensemble.

En 2020, l'excédent des échanges agricoles et agroalimentaires s'établit à 6,3 milliards d'euros (Md€), en recul de 1,4 Md€ (tableau 1). Cette évolution interrompt le redressement observé en 2018 et 2019, après cinq années de baisse de 2012 à 2017 (graphique 1). La dégradation de l'excédent agroalimentaire est la conséquence d'un recul des exportations (- 2,3 Md€) supérieur à celui des importations (- 0,9 Md€). La diminution de l'excédent s'explique globalement aux deux tiers par un effet volume (graphique 2).

La baisse des exportations résulte avant tout d'une baisse en volume des ventes de produits transformés, renforcée par celle de leur prix moyen

Graphique 1

En 2020, l'excédent agroalimentaire diminue après deux années consécutives de hausse



Source : DGDDI (Douanes)

(tableau 2), notamment pendant le premier confinement (encadré). Sur la même période, les importations reculent à 55,7 Md€, également du fait d'une baisse en volume des achats de produits transformés mais cette diminution est limitée par la hausse des achats de produits bruts (tableau 3).

En 2020, baisse de l'excédent commercial due principalement à la chute des exportations de produits transformés vers les pays tiers

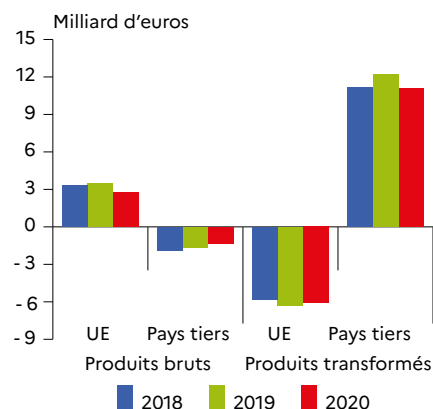
En 2020, l'excédent des produits bruts se contracte (- 0,4 Md€) sous l'effet conjugué de la hausse des importations en volume et des

moindres exportations en valeur. Cette dégradation n'explique cependant que 30 % de la diminution de l'excédent agroalimentaire français. Les 70 % restants le sont par la baisse de l'excédent des produits transformés, à 5 Md€ (soit - 1 Md€ par rapport au niveau de 2019) (*graphiques 1 et 2*). De ce milliard en moins, 60 % résulte d'un effet prix principalement lié au secteur des vins et spiritueux. L'excédent dégagé par les vins et les spiritueux décroît fortement en raison des multiples difficultés rencontrées à l'exportation (*tableau 5*).

Géographiquement, l'excédent commercial en produits transformés diminue exclusivement du fait de la baisse de l'excédent avec les pays tiers (- 1,2 Md€), le déficit avec l'Union européenne s'étant réduit de 0,2 Md€ (*graphique 3*).

Graphique 3

En 2020, la dégradation des échanges avec les pays tiers est imputable aux produits transformés



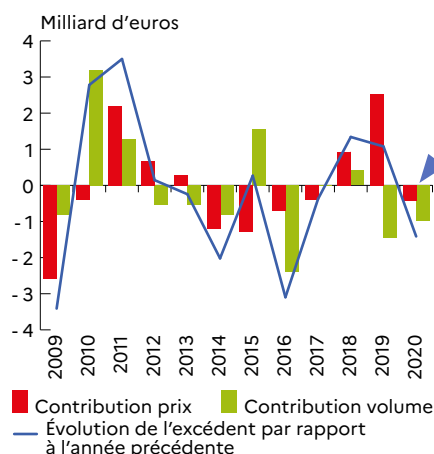
Source : DGDDI (Douanes)

Le solde en produits bruts, excédentaire avec l'UE mais déficitaire avec les pays tiers, recule sous l'effet des seuls échanges avec l'UE, principalement de céréales, de graines oléagineuses et de fruits et légumes.

Tous produits confondus, le déficit des échanges agroalimentaires avec l'UE continue de se creuser (- 0,5 Md€), la réduction du déficit commercial des produits transformés étant insuffisante pour compenser la baisse de l'excédent des échanges de produits bruts (- 0,7 Md€).

Graphique 2

En 2020, la diminution de l'excédent en valeur est au global la conséquence surtout d'un effet volume



Source : DGDDI (Douanes) - Traitement SSP

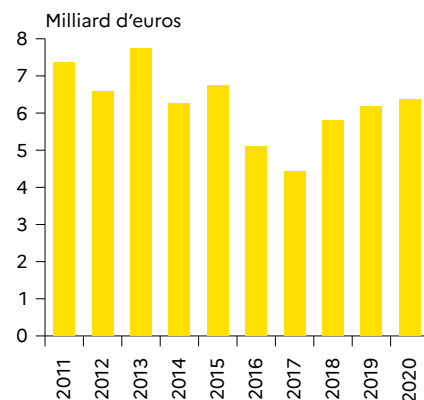
La détérioration de l'excédent avec les pays tiers (- 0,9 Md€) contribue, pour sa part, pour près des deux tiers à la baisse de l'excédent global, la réduction du déficit des échanges de produits bruts (+ 0,3 Md€) n'ayant contrebalancé que partiellement la dégradation de l'excédent des échanges de produits transformés (- 1,2 Md€).

Hausse des exportations de céréales, portée par le dynamisme des ventes au 1^{er} semestre

En 2020, pour la troisième année consécutive, l'excédent commercial des céréales (6,4 Md€) progresse (+ 0,2 Md€), porté par les exportations de blé tendre à destination des pays

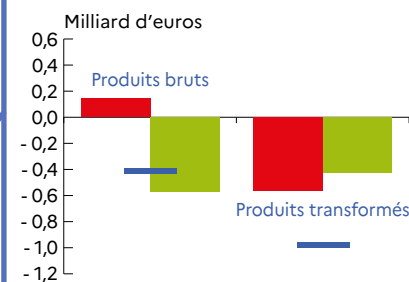
Graphique 4

L'excédent commercial en céréales progresse pour la troisième année consécutive



Source : DGDDI (Douanes)

La baisse de l'excédent des produits transformés pèse sur l'excédent total

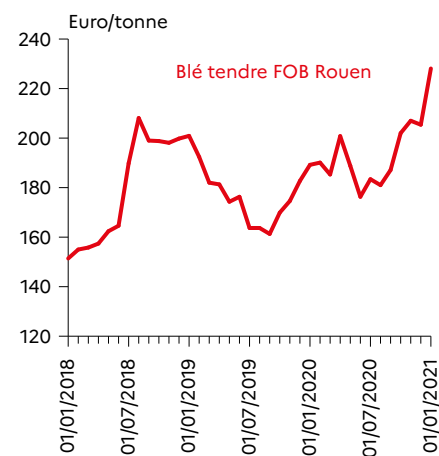


tiers (*graphique 4*). Les ventes de céréales à paille bénéficient d'une part de l'abondance de la récolte 2019 et d'autre part d'une meilleure valorisation liée à la hausse des cours en 2020 (*graphique 5*). La forte baisse de la récolte céréalière 2020 limite cependant les disponibilités à l'exportation au second semestre 2020. Les surfaces se sont réduites suite aux intempéries au moment des semis de l'automne 2019 et les rendements ont été amoindris par les sécheresses printanière et estivale de 2020.

Cette meilleure valorisation des céréales, notamment du blé tendre, résulte du dynamisme de la demande internationale, en particulier chinoise, et de la volonté de nombreux pays de constituer des stocks afin d'éviter des risques de pénurie alimentaire et de rupture des chaînes d'approvisionnement dans le contexte de la pandémie de la Covid-19. Engagée dans un

Graphique 5

En 2020, hausse des cours du blé tendre français



Source : FranceAgriMer

Les échanges agroalimentaires de la France durant les deux périodes de confinement (mars à mai 2020 et novembre-décembre 2020)

Hausse des exportations pendant le deuxième confinement

En cumul, sur la période de mars à mai, les exportations chutent de 1,8 Md€ par rapport à la même période en 2019, essentiellement du fait de la contraction des volumes exportés.

La baisse concerne avant tout les produits transformés (- 14 %) (*graphique 6*) et plus particulièrement les vins et spiritueux (- 1,3 Md€). La chute des volumes expédiés (- 42 % pour les spiritueux et - 22 % pour les vins et Champagne) s'accompagne de la baisse du prix des exportations (respectivement - 9 % et - 11 %). Quasiment tous les produits transformés sont touchés, excepté les huiles, graisses, tourteaux et les aliments pour animaux.

Les produits bruts bénéficient du dynamisme des exportations de céréales (+ 241 M€ par rapport à 2019) : hausse des volumes expédiés (+ 14 %) et baisse des prix (- 2 %). Si les exportations de fruits et légumes frais augmentent (respectivement + 4 % et + 1 %), grâce à un effet prix pour les légumes, les ventes des autres produits bruts reculent, notamment celles de graines oléagineuses et d'animaux vivants (bovins).

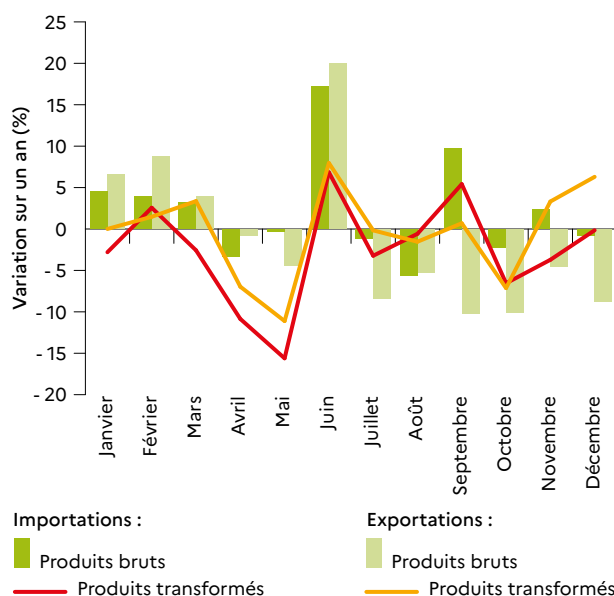
Lors du premier confinement, les importations diminuent également (- 1,1 Md€), principalement les achats de produits transformés. Avec un effondrement de 93 % de ses volumes, la viande bovine (- 248 M€) contribue fortement à ce recul. Il en va de même des boissons (- 202 M€) pour lesquelles la baisse des volumes achetés se double d'une diminution des prix à l'importation. Seules les importations d'aliments pour animaux et de produits de la première transformation des céréales augmentent. Sur un an, la valeur des achats de produits bruts est quasiment stable, la baisse des volumes importés étant contrebalancée par l'augmentation des prix, notamment ceux des fruits et légumes. La hausse en valeur des importations de fruits et légumes frais atteint ainsi respectivement 11 % et 12 %. Les achats de produits de la pêche et de l'aquaculture sont les plus pénalisés (- 133 M€), tirés vers le bas par le recul d'un quart des volumes et la baisse des prix (- 8 %).

Lors de la période novembre-décembre, et contrairement au premier confinement, les

exportations progressent (+ 252 M€ sur un an), soutenues par le rebond des volumes de produits transformés et notamment de vins et spiritueux (respectivement + 9 % et + 21 %). Seules les ventes de viandes et de produits à base de tabac reculent. Autre différence par rapport au premier confinement, les exportations de produits bruts fléchissent sous l'effet de la baisse des volumes (- 7 %), les prix restant stables.

Parallèlement, les importations diminuent de 118 M€. Cette baisse provient exclusivement des produits transformés (- 135 M€ sur un an). La baisse de leurs prix (- 4 %) a plus que compensé la hausse des volumes achetés (+ 2 %). Les achats de viandes et produits de l'abattage reculent le plus, particulièrement ceux de viande bovine (- 63 M€ sur un an) dont les prix et surtout les volumes diminuent (respectivement - 3 % et - 27 %). La valeur des achats de produits bruts croît légèrement (+ 17 M€), la hausse des volumes importés étant en partie contrebalancée par la baisse des prix. Les achats de produits de la pêche et de l'aquaculture restent toutefois en retrait (- 9 %).

Graphique 6
Chute des échanges de produits transformés pendant le premier confinement



Source : DGDDI (Douanes)

processus de reconstitution de son cheptel porcin décimé par la peste porcine africaine, d'essor de ses élevages avicoles pour compenser la moindre production de viande de porc et également de constitution de stocks de sécurité, la Chine accroît ses importations de céréales et d'oléagineux, notamment d'origine française (*tableau 4*).

Au 1^{er} semestre 2020, la réduction des disponibilités à l'exportation chez nos concurrents de la Mer noire (quotas imposés en Russie) et les inquiétudes liées aux conditions de développement des cultures de la récolte 2020 contribuent à soutenir les cours même s'ils cèdent un peu de terrain sur la fin de campagne 2019/2020, dans

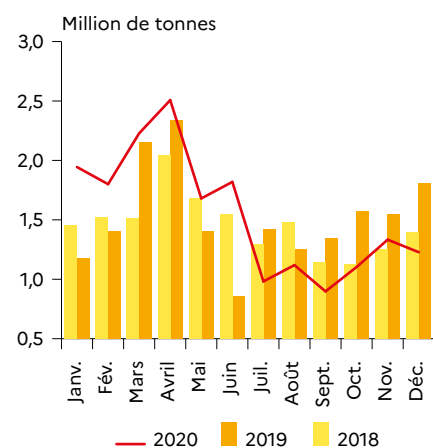
l'attente des nouvelles récoltes. Dans le même temps, les quantités exportées de blé tendre croissent de 28 % par rapport au 1^{er} semestre 2019, du fait du dynamisme de la demande en provenance des pays tiers : Chine principalement, mais aussi Afrique subsaharienne ou encore Maroc (*graphique 7*). À l'inverse, les exportations de blé

tendre vers l'UE diminuent en raison du ralentissement des besoins en alimentation animale dans la plupart des pays européens mais aussi de moindres utilisations industrielles dans le Nord communautaire. En valeur, les ventes globales augmentent de 26 %.

Au second semestre 2020, malgré une demande internationale toujours dynamique, les expéditions de blé en volume diminuent fortement (- 26 % sur un an), en lien avec la baisse des disponibilités mais aussi avec la forte concurrence des pays de la Mer noire et de l'Allemagne. En valeur, le recul des exportations est un peu moins marqué (- 20 %), les prix moyens à l'exportation ayant augmenté de 8 %.

Graphique 7

Hausse des volumes de blé tendre exportés au 1^{er} semestre 2020



Source : DGDDI (Douanes)

Sur l'ensemble de l'année 2020, les ventes de blé tendre à destination de l'étranger progressent (+ 167 millions d'euros (M€), soit + 5 % sur un an). Le prix moyen du blé français à l'exportation augmente de 3 % et les quantités vendues de 0,4 million de tonnes (Mt) pour s'établir à 18,6 Mt. En termes de volumes, la hausse la plus forte est enregistrée avec la Chine : + 1,9 Mt, viennent ensuite le Burkina Faso et le Maroc (+ 0,1 Mt pour chacun des deux pays).

A *contrario*, les exportations françaises d'orge diminuent par rapport à 2019 (- 163 M€, soit - 12 %) du fait des moindres expéditions vers l'UE. La plus grande partie de cette baisse (80 %) est imputable au second

semestre. Les quantités comme les prix reculent (respectivement - 6 % et - 7 %). Principaux clients dans l'UE, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne réduisent leurs achats (respectivement - 0,1 Mt, - 0,3 Mt et - 0,2 Mt). En revanche les volumes d'orge exportés vers la Chine progressent de 0,8 Mt. La Chine devient ainsi le premier débouché pour les orges françaises devant la Belgique. Ses besoins et les tensions commerciales existantes avec l'Australie l'obligent en effet à se tourner vers d'autres fournisseurs, notamment l'Hexagone.

Enfin, les exportations de maïs augmentent de 279 M€ sur un an (+ 23 %) ; elles bénéficient notamment d'une compétitivité-prix accrue en alimentation animale par rapport au blé dans l'UE. En outre, le disponible à l'exportation s'accroît légèrement sous l'effet de l'augmentation des surfaces. Les ventes augmentent ainsi particulièrement vers l'Espagne (+ 0,4 Mt) et vers les Pays-Bas (+ 0,2 Mt).

Oléoprotéagineux : légère réduction du déficit en lien avec la bonne tenue des exportations d'huile et de corps gras

En 2020, le déficit des échanges de la filière oléoprotéagineuse (graines, huiles et tourteaux) s'élève à - 2,2 Md€, en légère réduction de 0,1 Md€, après la dégradation plus marquée de 2019 (*graphique 8*).

Le solde des seuls échanges de graines oléoprotéagineuses devient déficitaire, à - 136 M€, reculant de 223 M€ par rapport à 2019, sous l'effet conjugué de la hausse des importations (+ 133 M€, dont + 92 M€ pour les seules graines de colza) et de la diminution des exportations. Les volumes importés augmentent de 7 %, tout comme les prix (+ 3 %). La croissance des prix, principalement en seconde partie d'année, est portée par la demande chinoise pour l'alimentation du cheptel porcin et plus généralement par la reprise économique en Asie. Cette dernière soutient les cours du pétrole et de l'énergie mais aussi ceux du complexe

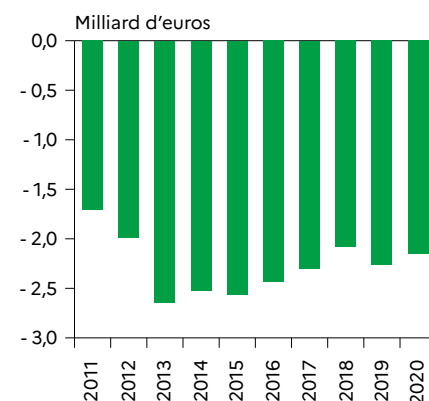
oléagineux, les huiles comme les graines.

Les importations de colza croissent de 0,3 Mt (+ 23 %), atteignant le niveau record de 1,5 Mt. Celui-ci s'explique par la faiblesse des disponibilités issues des productions françaises. Après la faible récolte 2019, marquée par le recul de la sole, la moisson 2020 est de nouveau en repli : les surfaces restent au niveau de 2019 et les rendements sont plus faibles.

De son côté, le déficit du commerce extérieur des huiles et graisses végétales et des tourteaux se réduit de 334 M€ par rapport à 2019, atteignant - 2 Md€. Le déficit des seuls tourteaux s'améliore sous l'effet de la baisse des importations (- 65 M€) et de la légère progression des exportations (+ 18 M€). La France importe d'abord moins de tourteaux de soja (- 8 % en volume sur un an) : leurs prix ont flambé sous l'effet de la hausse de la demande chinoise, les rendant moins compétitifs en alimentation animale. Ensuite la réduction du déficit des huiles et corps gras (- 251 M€ sur un an) est favorisée par trois éléments : la croissance en volume des exportations d'huile de colza et de tournesol, la baisse des prix des importations des autres huiles végétales (- 18 %) ainsi que celle des volumes de margarine achetés (- 17 %).

Graphique 8

En 2020, le déficit commercial de la filière oléoprotéagineuse diminue



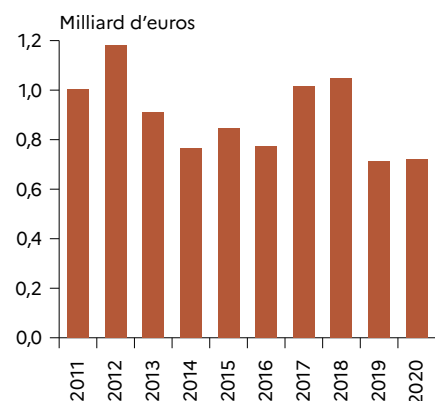
Source : DGDDI (Douanes)

Sucre : moins de volumes exportés mais une meilleure valorisation malgré la crise de la Covid-19

En 2019, l'excédent commercial sucrier (721 M€) se stabilise après avoir atteint en 2019 son niveau le plus bas des vingt dernières années (graphique 9).

Graphique 9

En 2020, l'excédent commercial en sucre reste proche du bas niveau de 2019



Source : DGDDI (Douanes)

La baisse des exportations en volume (- 9 %) est contrebalancée par la hausse des prix (+ 12 %) ; les exportations en valeur restent cependant inférieures au milliard d'euros. Dans le même temps, les importations de sucre augmentent de 4 %, à 254 M€.

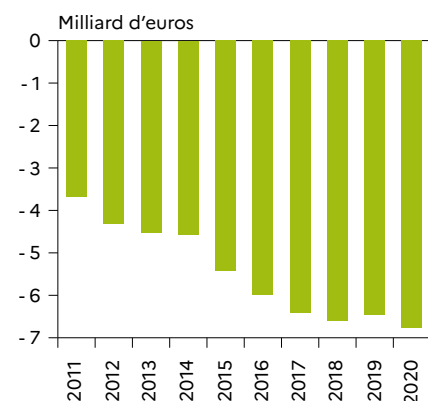
L'année 2020 est de nouveau marquée par la contraction des disponibilités à l'exportation. Elle résulte de la baisse des productions 2019 – commercialisée sur les neuf premiers mois de 2020 –, et 2020, commercialisée à partir du dernier trimestre 2020. La forte diminution des prix du sucre a incité les agriculteurs à réduire les surfaces pour la deuxième année consécutive. Pour autant, la forte baisse des rendements, à leur plus bas niveau depuis 2001, explique l'essentiel de la baisse des disponibilités, malgré des stocks en début de campagne 2020/2021 largement supérieurs à la moyenne des cinq dernières campagnes. Les rendements ont pâti de la sécheresse printanière, puis estivale, et de la jaunisse de la betterave.

Fruits et légumes : le déficit commercial se creuse sous l'effet des importations de produits frais

En 2020, le déficit structurel de la filière fruits et légumes (fruits, légumes et produits à base de fruits et légumes) augmente de 306 M€, à - 6,8 Md€ (graphique 10).

Graphique 10

Le lourd déficit commercial de la filière fruits et légumes s'accroît à nouveau



Source : DGDDI (Douanes)

Le solde des échanges des seuls fruits frais représente plus de 40 % du déficit de la filière. Pour la sixième année consécutive, le déficit des fruits frais se creuse de 284 M€ sous l'effet de la hausse des importations (+ 305 M€, + 8 % sur un an) liée à un effet prix. Malgré la contraction des récoltes, les volumes importés fléchissent légèrement (- 1 %) mais les prix augmentent (+ 9 %), notamment ceux des agrumes. Cette hausse des prix s'explique principalement par une offre insuffisante en début d'année (faibles rendements des productions espagnole et marocaine notamment), aggravée par la crise sanitaire et des problèmes de qualité de certains agrumes (clémentines, mandarines).

L'augmentation des exportations de fruits frais (+ 2 %) est portée principalement par la hausse des volumes et des prix des fruits à pépin (respectivement + 1 et + 5 %). Au premier rang des fruits à pépins exportés, les ventes de pommes progressent sur les premiers mois de 2020 dans le sillage de l'augmentation de l'offre française,

la production 2019 ayant renoué avec la croissance après trois années de recul ; elles bénéficient également de la chute de la production européenne de pommes. Par la suite, sous l'effet d'une moindre récolte en 2020, les quantités exportées diminuent mais la faiblesse de l'offre soutient les prix tandis que l'activité à l'exportation s'anime en fin de l'année, notamment à destination du Royaume-Uni. La valeur des exportations croît ainsi vers nos trois principaux marchés que sont l'Allemagne (+ 44 %), le Royaume-Uni (+ 14 %) et l'Espagne (+ 26 %). Vers le grand export, la crise sanitaire freine la demande, notamment vers le Vietnam, l'Arabie saoudite et les Émirats Arabes Unis.

En 2020, le solde de la filière fruits et légumes se détériore également avec l'augmentation du déficit des légumes frais (+ 145 M€). La France importe plus de légumes (+ 94 M€) et en exporte moins (- 51 M€). La hausse du prix moyen à l'importation (+ 5 %) explique en grande partie ces résultats dans un contexte de contraction des récoltes.

Malgré la baisse en valeur des importations (- 37 %, à 89 M€), l'excédent commercial des pommes de terre se dégrade, la valeur des exportations de pommes de terre en frais ayant reculé de 133 M€, à 600 M€. Les volumes exportés sont moindres (- 1 %) pour la première fois depuis quatre ans et le sont à des prix en nette baisse (- 17 %). Il en va de même pour les importations dont les prix, comme les volumes, chutent (- 21 %). L'abondance de la récolte 2019 et la réduction des besoins de l'industrie de la transformation en raison de la fermeture de la restauration hors foyer ont pesé sur les prix durant la majeure partie de l'année. L'arrivée de la récolte abondante de 2020 a accentué le repli des cours d'autant que la demande industrielle est restée inférieure au niveau d'avant la crise sanitaire.

Enfin, s'agissant des produits transformés à base de fruits et légumes, seuls les échanges de confitures, gelées, compotes et purées de fruits et, à un degré

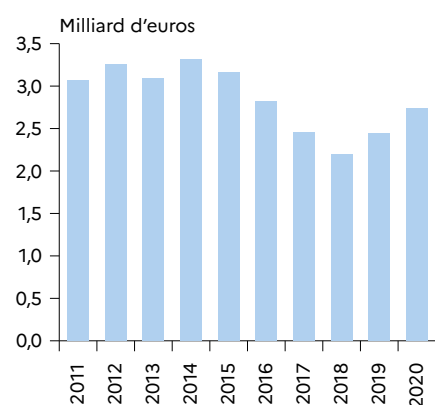
moins, de pois appertisés sont excédentaires. Pour autant, le déficit des échanges de produits issus de la transformation des fruits et légumes se réduit (- 123 M€) sous l'effet de la hausse (+ 2 %) des exportations et de la baisse (- 3 %) des importations. Il représente 48 % du déficit commercial des fruits et légumes.

Produits laitiers : hausse de l'excédent sous l'effet de la réduction des importations

Après avoir atteint en 2018 son niveau le plus bas des dix dernières années, l'excédent des échanges de produits laitiers (hors glaces et sorbets) s'accroît en 2020 (2,7 Md€) pour la deuxième année consécutive (+ 297 M€) (graphique 11).

Graphique 11

Hausse de l'excédent commercial en produits laitiers pour la deuxième année consécutive



Source : DGDDI (Douanes)

Dans le contexte particulier de la pandémie, l'excédent bénéficie de la légère croissance des exportations (+ 48 M€) mais surtout du repli des importations (- 250 M€). Les consommateurs ont été incités à privilégier les produits français facilement stockables qui permettent de cuisiner et qui se consomment de préférence à la maison. La part des produits français dans la consommation du pays augmente ainsi aux dépens de la part destinée à l'exportation.

Le beurre et les pâtes à tartiner laitières contribuent le plus à la consolidation de l'excédent commercial de produits laitiers (+ 179 M€). Le beurre reste un

produit pour lequel la France est structurellement déficitaire mais son solde commercial s'améliore en valeur du fait du recul du prix (- 16 % sur un an) et des volumes importés (- 9 %). Dans un contexte pandémique, les industriels augmentent en effet leurs fabrications de beurre pour répondre à la demande soutenue des ménages français et importent moins de matière grasse laitière anhydre (MGLA) habituellement utilisée dans les préparations alimentaires destinées à la restauration hors domicile. Inférieure à celle des importations (- 228 M€), la baisse des exportations de beurre (- 49 M€) résulte avant tout de la diminution des prix (- 8 %), les volumes ayant moins reculé (- 2 %).

La hausse de l'excédent des échanges de poudres de lait (+ 112 M€) participe également à l'amélioration du solde des produits laitiers. L'excédent bénéficie de la contraction des importations et surtout de l'augmentation des exportations sous l'effet de la hausse des prix (+ 15 %), les volumes ayant diminué (- 3 %). Les ventes se sont accrues vers les principaux clients de la France (Pays-Bas, Algérie, Chine, Belgique) alors que les ventes vers le reste de l'Asie, moins importantes, ont reculé. Près des trois quarts des ventes sont constituées de poudres de lait écrémé (+ 67 M€). Les ventes françaises de poudres grasses progressent également (+ 26 M€) grâce à la hausse des volumes (+ 11 %) ; elles profitent de la moindre présence sur le marché mondial de la Nouvelle-Zélande. La France retrouve des parts de marché en Algérie, premier débouché historique pour les produits français.

Tout en demeurant le plus gros contributeur à l'excédent commercial des produits laitiers, l'excédent des échanges de fromages s'érode de nouveau en valeur (- 154 M€). Avec 1,3 Md€, il ne contribue plus qu'à hauteur de 46 % au solde des échanges français de produits laitiers, contre 61 % en 2017. La pandémie n'a fait qu'accélérer une tendance déjà à l'œuvre. Dans un contexte de baisse des fabrications de fromages pour la première fois depuis plusieurs

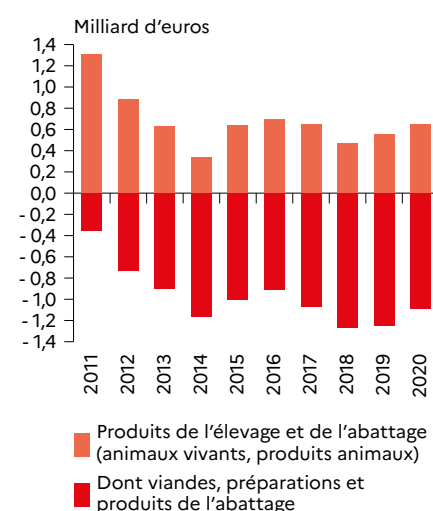
années, les importations s'accroissent (+ 91 M€) tandis que les exportations diminuent (- 63 M€), en lien avec la hausse des volumes importés (+ 5 %) et la baisse de ceux exportés (- 3 %). L'essentiel des échanges de fromages se fait avec l'UE mais les ventes diminuent à destination de l'Italie et de l'Espagne. Avec les pays tiers, la France perd des parts de marché vers ses principaux débouchés qui sont le Royaume-Uni et les États-Unis. Parallèlement, la France importe plus en provenance de l'Italie et des Pays-Bas.

Produits de l'élevage et de l'abattage : la baisse des importations fait plus que compenser celle des exportations

En 2020, l'excédent commercial des produits de l'élevage et de l'abattage s'établit à 0,6 Md€, en progression de 94 M€ pour la deuxième année consécutive (graphique 12).

Graphique 12

Hausse de l'excédent des produits de l'élevage et de l'abattage



Source : DGDDI (Douanes)

Structurellement excédentaire, le solde commercial des animaux vivants (1,7 Md€) diminue de 69 M€, pénalisé par le recul des exportations de bovins (- 68 M€ à 1,4 Md€) notamment vers l'Italie, principal débouché des bovins français. Tout en limitant le nombre d'animaux dans leurs ateliers suite à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques, les engraisseurs italiens ont cherché à s'approvisionner en brouillards

français à moindre prix du fait de la nécessité de continuer à rentabiliser leurs ateliers.

Le déficit des échanges de viandes, préparations et sous-produits issus de l'abattage (abats, peaux, ...) se réduit, quant à lui, de 163 M€, à 1,1 Md€, avant tout du fait de la réduction du déficit commercial en viande bovine (- 186 M€).

En 2020, la consommation de viande bovine calculée par bilan a diminué en France, fortement affectée par la fermeture partielle ou totale de la restauration hors domicile. Les importations de viande bovine se sont ainsi fortement réduites (- 248 M€), surtout en volume (- 19 % par rapport à 2019). Le déficit des échanges de viande bovine se réduit donc malgré la diminution des exportations ; les pays d'Europe du Sud ont freiné leurs achats de viande française.

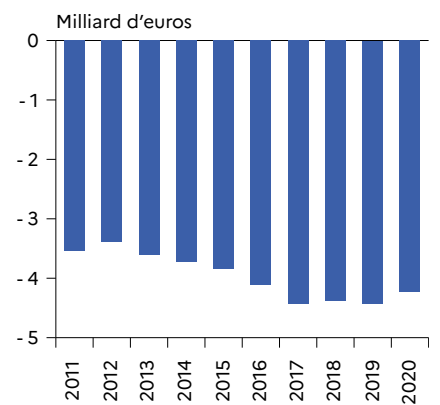
L'excédent commercial en viande de porc s'accroît, porté par la baisse des importations (- 26 M€) et la hausse des exportations (+ 17 M€). La France exporte plus chère sa viande (+ 2 %) mais les volumes reculent (- 1 %). Outre la pandémie de Covid, les exportations européennes de viande porcine ont pâti des restrictions imposées par les pays importateurs pour limiter l'épizootie de peste porcine africaine qui avait touché l'Asie en 2019 et qui s'est répandue en Europe ensuite. Atteinte en septembre 2020, et se trouvant dans l'impossibilité d'accéder au marché asiatique, l'Allemagne a inondé le marché européen en viande de porc, générant une concurrence accrue en Europe. La baisse des exportations françaises s'explique ainsi presque exclusivement par les moindres occasions d'exporter vers l'UE. En revanche, les ventes de viande vers la Chine ont progressé de 70 % en 2020, et celles vers les Philippines ont même été multipliées par 17, soutenant ainsi les prix. Quant à la baisse des importations, elle résulte de volumes plus faibles qu'en 2019 (- 5 %), les prix ayant augmenté (+ 2 %). L'Espagne reste le principal fournisseur du marché français en viande fraîche et congelée, devant l'Allemagne.

Enfin s'agissant de la viande de volaille, les exportations françaises diminuent de 102 M€ en 2020, du fait du fort ralentissement des échanges intracommunautaires lié à l'atonie des secteurs de la transformation industrielle et de la restauration hors domicile. Ceci intervient alors que depuis quelques années les produits français étaient en voie de repositionnement sur ces marchés. Le recul des ventes s'explique à 90 % par la baisse des volumes exportés (- 12 %). Dans le même temps, les importations de viande de volaille se contractent encore plus fortement que les exportations (- 17 M€) sous l'effet de la baisse des volumes achetés (- 7 %) et des prix (- 4 %).

Filière pêche : un déficit qui se réduit en raison de la baisse des importations

Tout en restant structurellement déficitaire, le déficit commercial extérieur de la filière pêche (y compris aquaculture et produits préparés issus de la pêche) se réduit par rapport à 2019 (4,2 Md€) (graphique 13).

Graphique 13
Le déficit commercial de la filière pêche s'allège légèrement



Source : DGDDI (Douanes)

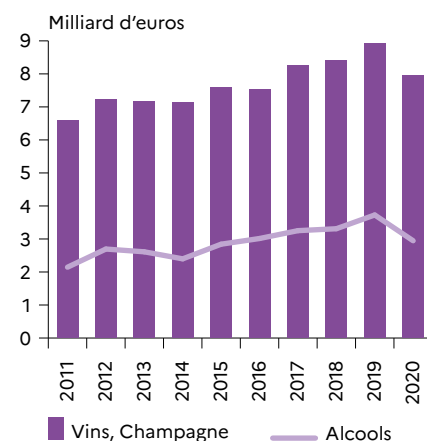
Dans un contexte d'effondrement de la consommation de poisson frais durant la période du premier confinement, les importations françaises diminuent de 358 M€, à 5,6 Md€, en raison d'un recul des prix et des volumes (respectivement - 4 % et - 2 %). La baisse vient plus que contrebalancer celle des exportations (- 166 M€, à 1,4 Md€). Si les achats de poissons frais ont

souffert du contexte sanitaire, ils ne représentent que 30 % de la baisse des importations de la filière pêche, la contribution la plus importante provenant des préparations à base de produits de la pêche.

Vins et spiritueux : arrêt de la croissance des exportations

En 2020, après cinq années de croissance ininterrompue, l'excédent commercial en vins et spiritueux se caractérise par un recul inédit de 1,7 Md€, à 10,9 Md€, montant inférieur à la moyenne des cinq dernières années (graphique 14). Avec la fermeture de nombreux restaurants et débits de boissons, quasiment simultanément dans de nombreux pays, et les moindres occasions festives, le secteur des vins et spiritueux, en grande partie tourné vers l'exportation pour ses vins d'appellation, a particulièrement souffert des conséquences de la crise sanitaire. Avec 8,7 Md€, les ventes de vins et Champagne se contractent de 1,1 Md€ sous l'effet d'une diminution des volumes exportés mais aussi d'une moins bonne valorisation. Outre le contexte sanitaire, les exportations sont pénalisées par les taxes mises en place par les États-Unis depuis la mi-octobre 2019 sur les vins tranquilles en bouteille, dans le cadre du conflit sur l'aéronautique.

Graphique 14
Recul inédit de l'excédent viticole



Source : DGDDI (Douanes)

Les exportations de vins et Champagne vers l'UE affichent une baisse modérée en volume (- 2 % par rapport à 2019) conjuguée à

une plus faible valorisation (- 4 %) dans un contexte de croissance des disponibilités (stocks importants et hausse de la récolte viticole 2020). Les volumes ne progressent que vers sept des vingt-six États membres de l'UE, principalement vers les marchés du Nord communautaire (Suède, Irlande, Pays-Bas, Lituanie, Danemark). *A contrario*, les échanges avec pays du Sud de l'UE sont pénalisés par les restrictions répétées liées au contexte sanitaire tout au long de l'année et par l'arrêt du tourisme. Il en va de même pour l'Allemagne, première destination en Europe des vins français.

À destination des pays tiers, la diminution en volume des exportations françaises (- 8 % sur un an) est plus forte encore que vers l'UE. Principal touché, le débouché chinois enregistre une baisse conséquente des volumes de vins vendus (- 30 %) pour la troisième année consécutive. La pandémie de Covid et les restrictions qui l'accompagnent ont réduit les ventes françaises au 1^{er} semestre 2020 (- 46 % sur un an), d'autant plus que les stocks se sont accumulés sur le marché chinois suite à l'annulation des festivités du Nouvel An chinois. À cela, s'est ajoutée la concurrence de plus en plus vive des vins chiliens en vrac sur le territoire chinois. De même, les mesures sanitaires ont

fortement perturbé les volumes expédiés vers les autres destinations en Asie, comme Singapour ou le Japon (respectivement - 22 % et - 9 %) bien que ce dernier bénéficie d'accords de libre-échange avec l'UE depuis 2019. Vers les États-Unis, les exportations en volume (- 10 %) subissent le contrecoup des droits additionnels de 25 % imposés sur les vins tranquilles français et les conséquences de la crise sanitaire, malgré un dernier trimestre plus dynamique. En revanche, les flux à destination du Royaume-Uni ont résisté (+ 5 %) grâce à la constitution de stocks pour anticiper d'éventuelles difficultés d'approvisionnement au-delà du 31 décembre (date de fin de la période de transition avec l'UE et du rétablissement des frontières).

La contraction des volumes vers les pays tiers s'accompagnant d'une diminution des prix, les ventes reculent également en valeur (- 14 %). La baisse atteint 23 % vers les États-Unis ce qui représente plus de 40 % du recul des ventes totales de vins. Elle atteint 6 % vers le Royaume-Uni. Les États-Unis restent cependant le premier débouché en valeur pour les vins et Champagne français (1,4 Md€), devant le Royaume-Uni (1,2 Md€). Avec un poids de 5 % dans les exportations totales françaises, les ventes vers la Chine (0,4 Md€) perdent 20 % de leur valeur.

Les importations françaises (0,8 Md€) reculent en valeur (- 111M€, soit - 12 %). Cette diminution s'explique par le recul des achats (- 12 %), essentiellement en provenance d'Espagne. Du fait d'un manque d'offre hexagonale en vin d'entrée de gamme sur le marché intérieur mais aussi à l'exportation, l'Espagne est le grand pourvoyeur de vins en vrac sans indication géographique et sans mention de cépage. La France est le deuxième importateur mondial de vins en vrac derrière l'Allemagne.

En 2020, les exportations d'alcools spiritueux (Cognac, rhum, etc.) baissent de 19 %, à 4 Md€, sous l'effet conjugué du recul des volumes et des prix. Les ventes de Cognac diminuent de 745 M€ par rapport à 2019. Le Cognac représente près de 70 % des expéditions françaises en valeur d'alcools distillés en 2020. Les exportations régressent principalement à destination des pays tiers, notamment des États-Unis, premier débouché pour les spiritueux français (- 12 %, à 1,7 Md€). Après la reprise en 2019 des ventes de spiritueux français vers la Chine, les exportations se contractent à nouveau vers cette destination (- 11 %, à 430 M€) où, comme pour les vins, l'offre constituée par les stocks pour les festivités du Nouvel An chinois annulé a pesé.

Tableau 1

En 2020, le recul des volumes pèse sur l'excédent des échanges agricoles et agroalimentaires

Produits CPF4	Montant du solde des échanges 2020 (million d'euros)	Évolution du solde entre 2019 et 2020 (million d'euros)	Contribution des volumes dans l'évolution du solde entre 2019 et 2020 ⁽¹⁾ (million d'euros)	Contribution des prix l'évolution du solde entre 2019 et 2020 ⁽¹⁾ (million d'euros)
Produits agricoles bruts et agroalimentaires	6 348	- 1 413,1	- 992,5	- 420,6
PRODUITS BRUTS	1 397	- 423,1	- 568,3	145,2
Agriculture et élevage	2 354	- 436,5	- 663,6	227,1
Céréales, légumineuses, oléagineux	6 240	- 37,4	- 216,8	179,4
Céréales n. c. riz	6 379	188,2	131,1	57,1
Oléoprotéagineux (graines)	- 136	- 223,5	- 345,5	122,1
Légumes, fleurs, plantes	- 1 021	- 102,5	31,1	- 133,6
Légumes	- 726	- 144,9	- 36,6	- 108,3
Prod. cult. permanentes	- 4 601	- 228,1	63,6	- 291,7
Fruits	- 2 771	- 283,8	- 6,3	- 277,5
Café, cacao, thé	- 944	- 71,0	- 5,9	- 65,2
Animaux vifs, œufs, miel	1 736	- 68,5	- 541,5	473,0
Bovins	1 387	- 60,8	- 0,5	- 60,2
Produits sylvicoles	214	- 1,5	81,0	- 82,5
Pêche et aquaculture	- 1 172	14,9	14,2	0,6
IAA, TABACS	4 952	- 990,0	- 424,2	- 565,8
Viandes, produits de l'abattage	- 1 088	163,0	178,0	- 15,0
Viande bovine	- 174	186,0	192,8	- 6,9
Viande porcine	285	42,7	34,2	8,5
Volaille	- 342	9,6	- 20,7	30,3
Produits préparés de la pêche	- 3 062	176,8	42,4	134,4
Produits à base de fruits & légumes	- 3 273	122,8	209,3	- 86,5
Huiles, tourteaux, corps gras	- 1 996	338,7	254,5	84,2
Tourteaux	- 1 191	82,6	76,7	6,0
Produits laitiers, glaces	2 976	287,4	36,8	250,6
Fromages	1 254	- 154,0	- 189,4	35,4
Produits des céréales	401	- 220,0	- 209,7	- 10,3
Biscuits, pâtisseries, pâtes	- 364	- 91,5	- 145,9	54,4
Autres produits alimentaires	90	55,6	250,7	- 195,1
Sucre	721	7,0	- 66,5	73,6
Chocolat, confiserie	- 1 034	- 0,2	- 56,8	56,6
Aliments pour animaux	1 217	30,7	- 63,2	93,9
Boissons	11 341	- 1 855,7	- 1 043,8	- 811,9
Vins, Champagne	7 962	- 950,8	- 583,5	- 367,3
Eaux de vie, alcools	2 946	- 781,3	- 451,6	- 329,6
Tabacs	- 1 292	2,2	66,8	- 64,5

(1) Cf. Méthodologie.

Note de lecture : en 2020, l'excédent des échanges de céréales s'est élevé à 6 379 millions d'euros, soit une hausse de 188,2 millions d'euros par rapport à 2019 : l'évolution des quantités échangées contribue pour 131,1 millions d'euros à la progression de l'excédent et l'évolution des prix y concourt positivement pour 57,1 millions d'euros.

Source : DGDDI (Douanes), traitement SSP

Tableau 2

En 2020, la valeur des exportations diminue principalement sous l'effet du recul des volumes exportés

Produits CPF4	Montant des exportations 2020 (million d'euros)	Évolution de la valeur des exportations 2020/2019 (%)	Évolution des volumes exportés 2020/2019 ⁽¹⁾ (%)	Évolution des prix 2020/2019 ⁽¹⁾ (%)
Produits agricoles bruts et agroalimentaires	62 047	- 3,6	- 2,8	- 0,8
PRODUITS BRUTS	15 390	- 0,9	- 1,8	1,0
Agriculture et élevage	14 455	0,0	- 2,1	2,1
Céréales, légumineuses, oléagineux	8 113	1,3	- 1,6	2,9
Céréales n. c. riz	6 806	2,9	1,9	1,0
Oléoprotéagineux (graines)	1 304	- 6,5	- 18,0	14,1
Légumes, fleurs, plantes	2 402	- 2,3	- 3,1	0,9
Légumes	2 250	- 2,2	- 3,4	1,2
Prod. cult. permanentes	1 611	0,1	- 3,5	3,7
Fruits	1 204	1,8	- 2,5	4,4
Café, cacao, thé	35	5,0	14,1	- 8,0
Animaux vifs, œufs, miel	2 329	- 2,2	- 2,0	- 0,3
Bovins	1 438	- 4,5	0,1	- 4,6
Produits sylvicoles	416	- 6,5	14,6	- 18,4
Pêche et aquaculture	519	- 15,9	- 6,3	- 10,3
IAA, TABACS	46 657	- 4,5	- 3,1	- 1,4
Viandes, produits de l'abattage	4 328	- 6,0	- 6,4	0,3
Viande bovine	862	- 6,7	- 4,9	- 2,0
Viande porcine	1 024	1,7	- 0,7	2,4
Volaille	638	- 13,8	- 12,5	- 1,5
Produits préparés de la pêche	868	- 7,3	- 4,2	- 3,2
Produits à base de fruits & légumes	2 288	0,2	2,1	- 1,8
Huiles, tourteaux, corps gras	1 276	18,5	16,1	2,0
Tourteaux	159	12,8	8,3	4,1
Produits laitiers, glaces	6 782	0,5	- 1,1	1,7
Fromages	3 076	- 2,0	- 3,1	1,1
Produits des céréales	2 275	- 7,3	- 7,0	- 0,3
Biscuits, pâtisseries, pâtes	2 084	- 5,8	- 4,6	- 1,2
Autres produits alimentaires	8 995	2,4	0,5	1,9
Sucre	975	1,7	- 9,0	11,7
Chocolat, confiserie	2 025	1,9	2,4	- 0,4
Aliments pour animaux	2 496	7,5	1,1	6,3
Boissons	14 989	- 12,3	- 7,0	- 5,7
Vins, Champagne	8 738	- 10,8	- 7,0	- 4,1
Eaux de vie, alcools	3 973	- 19,1	- 11,0	- 9,0
Tabacs	276	- 16,0	22,6	- 31,5

(1) Cf. Méthodologie.

Note de lecture : en 2020, les exportations de céréales se sont élevées à 6 806 millions d'euros, soit une hausse de 2,9 % par rapport à 2019 : les quantités exportées de céréales ont augmenté de 1,9 % et les prix auxquels elles ont été vendues ont augmenté de 1,0 %.

Source : DGDDI (Douanes), traitement SSP

Tableau 3
La réduction des volumes importés tire vers le bas la valeur des importations

Produits CPF4	Montant des importations 2020 (million d'euros)	Évolution de la valeur des importations 2020/2019 (%)	Évolution des volumes importés 2020/2019 ⁽¹⁾ (%)	Évolution des prix 2020/2019 ⁽¹⁾ (%)
Produits agricoles bruts et agroalimentaires	55 698	-1,6	-1,4	-0,2
PRODUITS BRUTS	13 993	2,1	2,1	0,0
Agriculture et élevage	12 100	3,7	3,1	0,6
Céréales, légumineuses, oléagineux	1 873	8,0	5,3	2,6
Céréales n. c. riz	428	1,4	-0,6	2,0
Oléoprotéagineux (graines)	1 441	10,2	7,2	2,8
Légumes, fleurs, plantes	3 423	1,4	-3,2	4,7
Légumes	2 976	3,3	-1,4	4,8
Prod. cult. permanentes	6 212	3,9	-2,0	6,0
Fruits	3 975	8,3	-0,6	9,0
Café, cacao, thé	979	8,0	1,2	6,8
Animaux vifs, œufs, miel	593	2,7	85,7	-44,7
Bovins	51	-12,3	3,4	-15,1
Produits sylvicoles	202	-11,9	-7,1	-5,2
Pêche et aquaculture	1 691	-6,3	-2,9	-3,4
IAA, TABACS	41 705	-2,8	-2,5	-0,2
Viandes, produits de l'abattage	5 416	-7,5	-8,0	0,6
Viande bovine	1 035	-19,3	-18,5	-1,0
Viande porcine	739	-3,4	-5,4	2,2
Volaille	980	-10,2	-6,6	-3,9
Produits préparés de la pêche	3 930	-5,9	-1,9	-4,0
Produits à base de fruits & légumes	5 561	-2,1	-2,9	0,8
Huiles, tourteaux, corps gras	3 271	-4,1	-2,4	-1,8
Tourteaux	1 349	-4,6	-4,6	0,0
Produits laitiers, glaces	3 806	-6,2	-2,8	-3,6
Fromages	1 822	5,3	5,4	-0,1
Produits des céréales	1 873	2,2	2,0	0,2
Biscuits, pâtisseries, pâtes	2 448	-1,5	1,8	-3,2
Autres produits alimentaires	8 904	1,8	-2,4	4,3
Sucre	254	3,6	-8,1	12,8
Chocolat, confiserie	3 059	1,3	3,4	-2,1
Aliments pour animaux	1 279	12,6	7,9	4,3
Boissons	3 648	-6,3	-4,0	-2,4
Vins, Champagne	776	-12,5	-11,7	-0,9
Eaux de vie, alcools	1 027	-13,0	-7,5	-5,9
Tabacs	1 568	-3,4	0,5	-3,8

(1) Cf. Méthodologie.

Note de lecture : en 2020, les importations de céréales se sont élevées à 428 millions d'euros, soit une hausse de 1,4 % par rapport à 2019 : les quantités importées de céréales ont reculé de 0,6 % mais les prix auxquels elles ont été achetées ont augmenté de 2,0 %.

Source : DGDDI (Douanes), traitement SSP

Tableau 4

Dans un contexte de contraction des échanges, la Chine, et, dans une moindre mesure, le Pays-Bas sont les deux destinations les plus dynamiques en valeur

	Destinations	Exportations en 2020 (million d'euros)	Évolution 2020/2019 (million d'euros)	Évolution 2020/2019 (%)	Les trois produits contribuant le plus à l'évolution des exportations françaises vers ce pays
	Allemagne	6 671	-96	- 1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (- 192 millions d'euros) ■ Produits laitiers et fromages (63 millions d'euros) ■ Vins de raisin (- 56 millions d'euros)
	Belgique	6 371	- 165	- 3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (- 87 millions d'euros) ■ Boissons rafraîchissantes ; eaux minérales et autres eaux en bouteille (- 38 millions d'euros) ■ Produits laitiers et fromages (38 millions d'euros)
	Royaume-Uni	5 297	- 94	- 2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vins de raisin (- 80 millions d'euros) ■ Café et thé transformés (56 millions d'euros) ■ Sucre (- 28 millions d'euros)
	Italie	5 289	- 480	- 8	<ul style="list-style-type: none"> ■ Viandes de boucherie et produits d'abattage (- 119 millions d'euros) ■ Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (- 86 millions d'euros) ■ Vins de raisin (- 34 millions d'euros)
	Espagne	4 761	- 245	- 5	<ul style="list-style-type: none"> ■ Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (54 millions d'euros) ■ Vins de raisin (- 43 millions d'euros) ■ Produits laitiers et fromages (- 42 millions d'euros)
	États-Unis	4 489	- 648	- 13	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vins de raisin (- 441 millions d'euros) ■ Boissons alcoolisées distillées (- 237 millions d'euros) ■ Biscottes et biscuits ; pâtisseries de conservation (- 26 millions d'euros)
	Pays-Bas	3 733	138	4	<ul style="list-style-type: none"> ■ Huiles et graisses (86 millions d'euros) ■ Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (- 79 millions d'euros) ■ Aliments pour animaux de ferme (50 millions d'euros)
	Chine	3 278	548	20	<ul style="list-style-type: none"> ■ Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (519 millions d'euros) ■ Viandes de boucherie et produits d'abattage (128 millions d'euros) ■ Vins de raisin (- 106 millions d'euros)
	Suisse	1 849	37	2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vins de raisin (- 15 millions d'euros) ■ Produits laitiers et fromages (12 millions d'euros) ■ Cacao, chocolat et produits de confiserie (- 11 millions d'euros)
	Algérie	1 282	- 90	- 7	<ul style="list-style-type: none"> ■ Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (- 43 millions d'euros) ■ Autres bovins et buffles, vivants et leur sperme (- 28 millions d'euros) ■ Produits laitiers et fromages (23 millions d'euros)
	Japon	1 167	- 139	- 11	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vins de raisin (- 71 millions d'euros) ■ Boissons rafraîchissantes ; eaux minérales et autres eaux en bouteille (- 23 millions d'euros) ■ Boissons alcoolisées distillées (- 10 millions d'euros)
	Pologne	891	30	3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cacao, chocolat et produits de confiserie (18 millions d'euros) ■ Produits laitiers et fromages (15 millions d'euros) ■ Préparations et conserves à base de pommes de terre (- 13 millions d'euros)
	Singapour	784	- 292	- 27	<ul style="list-style-type: none"> ■ Boissons alcoolisées distillées (- 221 millions d'euros) ■ Vins de raisin (- 72 millions d'euros) ■ Produits à base de viande (7 millions d'euros)
	Canada	781	8	1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aliments pour animaux de ferme (7 millions d'euros) ■ Boissons alcoolisées distillées (- 5 millions d'euros) ■ Produits laitiers et fromages (5 millions d'euros)
	Portugal	734	- 35	- 5	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sucre (- 11 millions d'euros) ■ Légumes et melons, racines et tubercules (- 10 millions d'euros) ■ Café et thé transformés (8 millions d'euros)
	Maroc	716	22	3	<ul style="list-style-type: none"> ■ Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (33 millions d'euros) ■ Boissons alcoolisées distillées (- 4 millions d'euros) ■ Huiles et graisses (- 3 millions d'euros)
	Hong Kong	695	- 64	- 8	<ul style="list-style-type: none"> ■ Boissons alcoolisées distillées (- 31 millions d'euros) ■ Viandes de volailles (- 8 millions d'euros) ■ Aliments homogénéisés et diététiques (- 5 millions d'euros)
	Suède	592	12	2	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vins de raisin (15 millions d'euros) ■ Céréales (à l'exclusion du riz), légumineuses et oléagineux (- 11 millions d'euros) ■ Légumes et melons, racines et tubercules (8 millions d'euros)
	Irlande	514	52	11	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chevaux et autres équidés, vivants (45 millions d'euros) ■ Vins de raisin (9 millions d'euros) ■ Produits de la pêche et de l'aquaculture ; services de soutien à la pêche (- 6 millions d'euros)
	Luxembourg	509	- 6	- 1	<ul style="list-style-type: none"> ■ Produits laitiers et fromages (- 8 millions d'euros) ■ Autres produits alimentaires n.c.a. (4 millions d'euros) ■ Aliments pour animaux de compagnie (3 millions d'euros)

Source : DGDDI (Douanes), traitement SSP

Tableau 5
Les 20 premiers excédents et les 20 premiers déficits de la France en produits agricoles et agroalimentaires en 2020

Excédent + /déficit -	Produits	Solde en 2020 (million d'euros)	Évolution 2020/19 (million d'euros)	Évolution 2020/2019 (%)	Évolution 2020/2019
+	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins	5 257	- 309	-6	↘
+	Blé, à l'exclusion du blé dur	3 632	180	5	↗
+	Boissons alcoolisées distillées	2 946	- 781	-21	↘
+	Vins mousseux, issus de raisin frais	2 704	- 642	-19	↘
+	Fromages	1 254	- 154	-11	↘
+	Maïs	1 231	271	28	↗
+	Orge	1 174	- 158	-12	↘
+	Autres bovins et buffles, à l'exclusion des veaux, vivants	889	22	3	↗
+	Aliments homogénéisés et diététiques	735	- 68	-8	↘
+	Aliments pour animaux de compagnie	686	- 41	-6	↘
+	Sucre de canne ou de betterave raffiné et saccharose chimiquement pur, solide, sans arôme, ni colorant	670	15	2	↗
+	Eaux minérales et gazeuses, non sucrées, ni aromatisées	602	- 105	- 15	↘
+	Lait en poudre écrémé	531	70	15	↗
+	Pommes de terre	510	- 81	- 14	↘
+	Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne)	508	81	19	↗
+	Produits alimentaires divers n.c.a.	386	- 25	- 6	↘
+	Yaourts et autres produits lactés fermentés ou acidifiés	364	14	4	↗
+	Pâtisseries et viennoiseries fraîches	364	- 37	- 9	↘
+	Malt	355	- 40	- 10	↘
+	Pommes	339	43	14	↗
-	Huile d'arachide, brute	- 365	- 10	3	↗
-	Avocats	- 375	9	- 2	↘
-	Oranges	- 387	- 58	18	↗
-	Mandarines et clémentines	- 388	- 57	17	↗
-	Cacao en fèves	- 401	- 33	9	↗
-	Jus d'orange	- 401	71	- 15	↘
-	Riz, semi-blanchi ou blanchi ou en brisures	- 404	- 33	9	↗
-	Bananes, bananes plantains et assimilés	- 419	- 53	14	↗
-	Café vert, en cerise ou en grain	- 518	- 40	8	↗
-	Chocolat et préparations à base de cacao (à l'exclusion du cacao en poudre sucré), conditionnés sous différentes formes	- 551	81	- 13	↘
-	Bière, à l'exclusion des résidus de brasserie	- 562	32	-5	↘
-	Plants : plants de pépinière, bulbes, tubercules et rhizomes, boutures et greffons ; blanc de champignon	- 580	27	- 4	↘
-	Autres conserves et préparations à base de fruits	- 663	- 20	3	↗
-	Café, décaféiné ou torréfié	- 679	174	- 20	↘
-	Crustacés, congelés ou surgelés	- 681	- 3	0	→
-	Filets de poissons, congelés ou surgelés	- 685	36	- 5	↘
-	Autres préparations et conserves à base de poissons, à l'exclusion des plats préparés	- 693	- 52	8	↗
-	Poissons de mer frais ou réfrigérés, sauvages	- 1 087	8	- 1	↘
-	Tourteaux et autres résidus solides de graisses et d'huiles végétales	- 1 191	83	- 6	↘
-	Cigares, cigarillos et cigarettes contenant du tabac ou des succédanés	- 1 191	84	- 7	↘

Source : DGDDI (Douanes)

Sources et définitions

SOURCES

- Commerce extérieur de la France : direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI)

Calcul des effets volume et prix

Pour cette étude, l'évolution de la valeur des exportations, des importations et du solde du commerce extérieur entre l'année n - 1 et l'année n est partagée en deux facteurs : l'effet quantité et l'effet prix unitaire. Ces deux effets conjugués représentent l'évolution des exportations, des importations et du solde commercial :

- pe_1 : la valeur unitaire à l'exportation de l'année n - 1
- pe_2 : la valeur unitaire à l'exportation de l'année n
- pi_1 : la valeur unitaire à l'importation de l'année n - 1
- pi_2 : la valeur unitaire à l'importation de l'année n
- qe_1 : la quantité exportée de l'année n - 1
- qe_2 : la quantité exportée de l'année n
- qi_1 : la quantité importée de l'année n - 1
- qi_2 : la quantité importée de l'année n

1 - **Pour les exportations** au niveau de chaque produit de la nomenclature douanière NC8, l'effet quantité et l'effet prix unitaire ont été calculés ainsi :

$$\text{Effet quantité } n/n - 1 = (pe_1 * qe_2 - pe_2 * qe_1) / (pe_1 * qe_1)$$

Il représente l'évolution des exportations à prix unitaire constant par rapport à l'année n - 1.

$$\text{Effet prix unitaire } n/n - 1 = (qe_2 * pe_2 - qe_2 * pe_1) / (pe_1 * qe_1)$$

Il représente l'évolution des exportations à volume constant par rapport à l'année n - 1.

Le calcul est identique pour les importations.

2 - **Pour le solde du commerce extérieur**, au niveau de chaque produit de la nomenclature douanière NC8, l'effet quantité et l'effet prix unitaire ont été calculés ainsi :

$$\text{Effet quantité } n/n - 1 = [(pe_1 * qe_2 - pe_2 * qe_1) - (pi_1 * qi_2 - pi_2 * qi_1)] / (pe_1 * qe_1 - pi_1 * qi_1)$$

Il représente l'évolution du solde à prix unitaire constant par rapport à l'année n - 1.

$$\text{Effet prix unitaire } n/n - 1 = [(qe_2 * pe_2 - qe_2 * pe_1) - (qi_2 * pi_2 - qi_2 * pi_1)] / (pe_1 * qe_1 - pi_1 * qi_1)$$

Il représente l'évolution du solde à quantité constante par rapport à l'année n - 1.

3 - On agrège au niveau des groupes de la CPF rév. 2.1 en sommant les effets au niveau de la NC8.

Pour en savoir plus

Aller à la rubrique « Chiffres et analyses » :

Collections « Conjoncture - Bulletin » pour les séries chiffrées

Thèmes « Économie agricole et agroalimentaire » et **Catégories** « Séries conjoncturelles/Chiffres détaillés » pour les tableaux d'Agreste Données en ligne

Thèmes « Économie agricole et agroalimentaire » et **Collections** « Collection nationale - « Conjoncture - Synthèses » ou « Conjoncture- Infos Rapides » pour les publications

Les dernières publications Agreste parues sur le thème sont :

- « En 2019, l'excédent agroalimentaire progresse mais les échanges avec l'Union européenne sont désormais déficitaires », Synthèses Conjoncture Commerce extérieur agroalimentaire n° 2020/355, avril 2020
- « En 2018, l'excédent agroalimentaire se redresse, tiré par les exportations de céréales », Synthèses Conjoncture Commerce extérieur agroalimentaire n° 2019/338, avril 2019



STATISTIQUE
PUBLIQUE

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directrice de la publication : Corinne Prost
Rédacteur : Thibaut Champagnol
Composition : SSP
Dépot légal : À parution
© Agreste 2021